

SONNER L'ALARME QUANT À LA NÉCESSITÉ D'INVESTIR DANS LES ADULTES CÉLIBATAIRES EN ÂGE DE TRAVAILLER

Jun 2023



centres communautaires d'alimentation
du CANADA la bonne nourriture n'est qu'un début

TABLE DES MATIÈRES

Résumé	1
Principaux constats	2
Introduction	5
Les adultes célibataires en âge de travailler ont besoin de soutien	7
Taux élevés de pauvreté	7
Précarité du logement	9
Honte et stigmatisation	10
Incidence disproportionnée de la pauvreté	11
Obstacles empêchant les gens de se sortir de la pauvreté	13
Les emplois n'offrent aucune sécurité	13
La pauvreté nuit à la capacité de trouver et de conserver un emploi	15
Le filet de sécurité sociale ne répond plus à la réalité actuelle du marché du travail	17
Notre filet de sécurité sociale est désuet	17
Les bénéficiaires de l'aide sociale se sentent piégé-e-s	19
Le moment est venu de mettre en place le supplément canadien pour les adultes en âge de travailler	21
Présentation du supplément canadien pour les adultes en âge de travailler	22
Reconcevoir le système de sécurité du revenu au Canada	24
Notes de fin	26

RÉSUMÉ

Au Canada, les adultes célibataires en âge de travailler représentent le groupe démographique le plus fréquemment et le plus lourdement frappé par la pauvreté¹. Parmi ce groupe, plus d'une personne sur cinq (22%) vit sous le seuil de pauvreté². La moitié des 1,8 million de Canadien-ne-s qui vivent en situation d'extrême pauvreté sont des adultes célibataires en âge de travailler³. Par «adulte célibataire en âge de travailler», nous désignons toute personne adulte sans attaches âgée de 18 à 64 ans qui vit sans enfants, et sans époux-se ou conjoint-e de fait. Les personnes autochtones, racisé-e-s ou en situation de handicap appartenant à ce groupe sont encore plus disproportionnellement touchées par la pauvreté en raison du racisme systémique et de la discrimination.

Le fort taux de pauvreté observé chez les adultes célibataires en âge de travailler peut d'emblée surprendre. Or, il est le résultat de l'inadéquation entre un marché du travail de plus en plus précaire⁴, et un filet de sécurité sociale qui ne tient pas compte de cette réalité.

Pour ce groupe démographique, l'emploi n'est pas un moyen permettant de se sortir de la pauvreté. Les mesures de soutien social en place sont inadéquates ou assorties de nombreuses conditions. En conséquence, des millions d'adultes célibataires ont énormément de difficulté à s'en sortir financièrement, même si elles ou ils travaillent fort ou économisent.

Dans ce rapport, nous décrivons les conséquences humaines du niveau de pauvreté alarmant dans lequel vivent les adultes célibataires en âge de travailler. Nous exhortons le gouvernement fédéral à revoir sans délai la manière dont il répond aux besoins de ce groupe démographique

Afin de soutenir cet appel à l'action, nous avons organisé huit groupes de discussion rassemblant plus de 60 adultes célibataires en âge de travailler

gagnant un faible revenu. Certain-e-s participant-e-s à ces groupes de discussion recevaient de l'aide sociale, alors que d'autres occupaient des emplois faiblement rémunérés. Elles et ils nous ont dit que les programmes sociaux en place ne sont pas en mesure de pallier la précarité croissante du marché du travail et la hausse constante du coût de la vie.

Principaux constats

Voici les principaux problèmes mentionnés par les groupes de discussion :

- Les personnes en situation de pauvreté n'ont pas les moyens d'acheter des aliments nourrissants, de vivre dans des logements décentes ou de s'impliquer véritablement dans leur communauté.
- Les personnes à faible revenu subissent de la stigmatisation et de la discrimination, et des enjeux de santé mentale et physique..
- Les emplois faiblement rémunérés maintiennent les gens dans la pauvreté, car ils ne leur procurent pas un salaire suffisant pour s'en sortir.
- Les employé-e-s n'ont que peu de contrôle sur leurs conditions de travail alors que les emplois sont de plus en plus précaires et offrent peu de possibilités de mobilité verticale ascendante.
- La pauvreté restreint l'accès à la formation et au transport, ce qui nuit à l'obtention et au maintien d'un bon emploi.
- Quitter l'aide sociale implique généralement de devoir se priver d'une importante couverture des soins de santé et des soins dentaires; or, un grand nombre des emplois actuellement offerts sont contractuels ou à temps partiel, et n'offrent pas d'avantages sociaux.

- Devoir composer avec la pauvreté, l'insécurité alimentaire et la précarité du logement nuit à la capacité d'une personne à chercher et à conserver un emploi.
- La pauvreté afflige particulièrement les personnes autochtones et racisées en raison de l'impact historique et continu de la colonisation et du racisme systémique.

De tels constats montrent clairement que les gouvernements et les employeur-se-s ont abandonné les adultes célibataires en âge de travailler. Une nouvelle approche politique est donc nécessaire afin de répondre aux niveau disproportionnellement élevés de pauvreté parmi les adultes célibataires au Canada⁵.

Ce rapport s'appuie sur les expériences des membres de différentes communautés et sur le récent travail que Centres communautaires d'alimentation du Canada (CCAC) a réalisé avec Maytree afin de proposer un moyen efficace de soutenir les adultes célibataires en âge de travailler. Nous croyons qu'il est essentiel et possible de leur offrir du soutien ciblé.

Par conséquent, nous recommandons au gouvernement fédéral de s'inspirer de l'Allocation canadienne pour les travailleurs (ACT) et d'instaurer le supplément canadien pour les adultes en âge de travailler (SCAAT), un crédit d'impôt remboursable destiné aux adultes célibataires en âge de travailler qui vivent en situation de pauvreté.

Le SCAAT se veut une version modifiée de l'Allocation canadienne pour les travailleurs. Il éliminerait l'obligation pour ses bénéficiaires de participer au marché du travail, et hausserait la prestation minimum à 3 000 \$, montant auquel s'ajouteraient 1 000 \$ supplémentaires pour les salarié-e-s faiblement rémunérés.



C'est vraiment difficile de manger quand on gagne le salaire minimum. On ne peut jamais prendre de l'avance.»

S'il est mis en œuvre, le SCAAT permettrait de réduire la pauvreté parmi les 3,1 millions d'adultes célibataires en âge de travailler gagnant un faible revenu au Canada. Ce nouveau supplément leur permettrait d'accroître leur revenu de base de 9 à 39 %, selon la collectivité publique qu'ils habitent⁶. Il aiderait également le gouvernement fédéral à poursuivre ses efforts visant à atteindre les cibles établies dans la *Loi canadienne sur la réduction de la pauvreté*.

Si le Canada a véritablement l'intention d'accroître l'équité et l'inclusion, il doit mettre en place de nouveaux moyens plus efficaces pour sortir les gens de la pauvreté. **Offrir un meilleur soutien aux adultes célibataires en âge de travailler changerait la vie de millions de personnes en leur offrant les possibilités, la sécurité et la dignité auxquelles elles ont droit.**

INTRODUCTION

En 2022, face à la hausse du taux de pauvreté chez les adultes célibataires en âge de travailler, CCAC a travaillé avec Maytree afin de proposer des options qui permettraient au gouvernement fédéral de soutenir ce groupe souvent négligé.

Nous avons collaboré avec huit centres communautaires d'alimentation des quatre coins du pays afin d'organiser des groupes de discussion rassemblant des personnes en âge de travailler qui reçoivent de l'aide sociale ou occupent un emploi précaire.

Les personnes avec qui nous avons discuté nous ont fait part des défis qu'elles rencontraient malgré le fait qu'elles étaient employées ou recevaient une aide gouvernementale. Plusieurs d'entre elles travaillaient comme femmes ou hommes de ménage, cuisinier-ère-s, boulanger-ère-s ou commis-e-s d'épicerie. D'autres occupaient des emplois administratifs, ou travaillaient comme paysagistes, associé-e-s aux ventes ou livreur-se-s. Certaines travaillaient à temps partiel, d'autres venaient de terminer des contrats de travail, et d'autres encore recevaient de l'aide sociale — notamment lorsqu'il était impossible de trouver un emploi décent. Plusieurs étaient en situation de handicap, ce qui avait une incidence sur les types d'emplois qu'elles pouvaient obtenir ou leur aptitude à travailler.

Cette étude livre les témoignages de personnes dont les ambitions ont été contrecarrées par les conditions actuelles du marché du travail et l'insuffisance de l'aide gouvernementale. Les programmes sociaux en place ne permettent pas aux gens de joindre les deux bouts ni de poursuivre leurs efforts pour trouver ou conserver un emploi. De plus, le marché du travail en « pleine effervescence » dont parlent les manchettes ne correspond pas à la réalité que vivent les Canadien-ne-s qui doivent composer avec la pauvreté, l'insécurité alimentaire et la précarité du logement. Et, malgré leurs efforts et leur résilience, les adultes célibataires en âge de travailler font face à des obstacles qui les empêchent de vivre dignement.

Ce travail de recherche communautaire a mené à l'élaboration d'une solution pratique et efficace pour commencer à s'attaquer à la pauvreté qui afflige les adultes célibataires en âge de travailler. Plus précisément, nous proposons que le gouvernement fédéral bonifie l'ACT en mettant en œuvre le SCAAT.

Alors que le gouvernement fédéral réfléchit aux prochaines étapes qui lui permettront d'honorer les engagements qu'il a contractés en vertu de la Loi sur la réduction de la pauvreté, il ne peut plus se permettre d'ignorer l'extrême pauvreté dans laquelle se trouvent les adultes célibataires en âge de travailler.

Si le Canada entend réellement «rebâtir en mieux» à la suite de la pandémie de COVID-19 comme l'a promis le gouvernement fédéral, il devra investir dans les adultes célibataires en âge de travailler, un groupe démographique qu'il ne peut plus ignorer s'il désire bâtir une économie robuste et inclusive.

Ce rapport met en lumière les conséquences des lacunes des programmes d'aide gouvernementale, décrit comment ces lacunes sont exacerbées par l'inadéquation de notre filet de sécurité sociale face à la précarité du marché du travail et fait des recommandations visant à accroître l'efficacité de tels programmes gouvernementaux.

LES ADULTES CÉLIBATAIRES EN ÂGE DE TRAVAILLER ONT BESOIN DE SOUTIEN

Depuis longtemps, on présume qu'il suffit pour les gens de se trouver un emploi pour éviter la pauvreté. Toutefois, différents facteurs font en sorte que le marché du travail et les programmes gouvernementaux ne parviennent pas à soutenir adéquatement les gens. Or, cet échec est à l'origine des statistiques alarmantes présentées ci-dessous.

TAUX ÉLEVÉS DE PAUVRETÉ

Les adultes célibataires en âge de travailler représentent le groupe démographique le plus fréquemment et le plus lourdement frappé par la pauvreté au pays :

**22 %
VIVENT**

sous le **SEUIL DE
LA PAUVRETÉ**
au Canada⁷.

Elles et ils
représentent

50 %

des
1,8 million
de Canadien-ne-s
qui vivent
en situation
**d'extrême
pauvreté.**

Le **taux de
pauvreté**

chez ce groupe
démographique
est près de

**TROIS
FOIS**

supérieur à
la moyenne
nationale⁸.

Le **revenu
annuel moyen**

des membres de ce
groupe qui vivent
dans la pauvreté
est de 11700 \$⁹,

ce qui représente
**moins
de la moitié
du seuil de
faible revenu,**
qui est établi à
25 252 \$¹⁰.

Les adultes célibataires en âge de travailler forment la majorité des bénéficiaires des programmes provinciaux et territoriaux d'aide sociale¹¹.

Presque tous les Canadien-ne-s en âge de travailler qui reçoivent de l'aide sociale vivent sous le seuil de pauvreté extrême¹².



T'essayes de t'en sortir, mais quand tu travailles, ils te reprennent [ton argent]. Ils ne veulent pas vraiment que tu réussisses. Ils veulent juste que tu survives.»

Plutôt que de permettre aux adultes célibataires en âge de travailler de vivre au-dessus du seuil de pauvreté, notre système actuel d'aide sociale les maintient sous ce dernier en raison des paiements mensuels nettement insuffisants qu'il offre et du fait que ces paiements leur sont retirés lorsqu'elles ou ils gagnent un salaire.

Comme l'a indiqué sans détour une personne vivant dans une communauté en Ontario : « Comment sortir d'un tel cercle vicieux? J'essaye d'aller de l'avant, mais quand je travaille, ils récupèrent l'argent. Ils ne veulent pas qu'on réussisse. »

TAUX ACCRU D'INSÉCURITÉ ALIMENTAIRE

L'insécurité alimentaire étant directement liée au revenu, il n'est guère surprenant que le taux d'insécurité alimentaire chez les adultes célibataires en âge de travailler soit extrêmement élevé. Elles et ils se trouvent donc à être de plus en plus contraint-e-s de se tourner vers les programmes communautaires d'alimentation. Quarante-huit pour cent des personnes qui dépendent des transferts gouvernementaux — tels que l'assurance-emploi ou l'aide sociale — souffrent d'insécurité alimentaire¹³.

En outre :

24 % des **ADULTES CÉLIBATAIRES EN ÂGE DE TRAVAILLER** SONT AUX PRISES AVEC L'INSÉCURITÉ ALIMENTAIRE¹⁴.

45 % des **UTILISATEUR-TRICES-S DE BANQUES ALIMENTAIRES** SONT DES ADULTES CÉLIBATAIRES¹⁵.

Avec l'inflation galopante, se procurer des aliments nourrissants est devenu encore plus difficile. Voici comment une personne vivant dans une communauté en Ontario a décrit les difficultés qu'elle avait à manger sainement alors qu'elle vivait de l'aide sociale :



Je reçois des prestations d'invalidité, alors c'est sûr que je ne mange pas ce que je veux. Je veux manger sainement, mais ça coûte énormément cher.»

« Je reçois des prestations d'invalidité, alors c'est sûr que je ne mange pas ce que je voudrais. Je veux manger sainement, mais ça coûte énormément cher. »

Une autre membre d'une communauté a décrit le stress qu'elle a ressenti alors qu'elle faisait l'épicerie : « Je devais enlever les bananes une par une du tapis roulant parce que je n'étais pas sûre de pouvoir les acheter. C'était tellement gênant. J'essayais de ne pas pleurer à la caisse parce que je ne pouvais pas m'acheter une belle grosse grappe de bananes. »

PRÉCARITÉ DU LOGEMENT

Il est difficile pour une personne à faible revenu de combler ses besoins de base comme trouver et conserver un logement. Les adultes célibataires en âge de travailler, qui paient leur loyer à l'aide de leur seul salaire, doivent y consacrer **plus de 30 % de leur revenu**.

Comme l'a succinctement décrit une personne vivant dans une communauté du Manitoba : « Nos salaires n'ont pas beaucoup augmenté, contrairement aux loyers. »

47 %

des adultes célibataires vivent dans des **LOGEMENTS INABORDABLES**, alors que cette proportion est de **17 %** chez les autres types de ménages¹⁶.

89.1 %

des personnes **EN REFUGE** sont des adultes célibataires¹⁷.

40 %

des adultes célibataires qui vivent sous le seuil de pauvreté et sont locataires souffrent **D'INSÉCURITÉ ALIMENTAIRE**¹⁸.

51 %

des adultes célibataires qui vivent sous le seuil de pauvreté et qui ont des besoins impérieux en **MATIÈRE DE LOGEMENT SOUFFRENT** d'insécurité alimentaire¹⁹.



Ce n'est pas assez d'aide pour avoir une vie normale. Par "normale", je veux dire [pouvoir] faire des choses comme sortir avec mes ami-e-s pour aller manger. J'ai l'impression que l'argent me préoccupe constamment.»

HONTE ET STIGMATISATION

Les membres des différentes communautés à qui nous avons parlé ont dit souvent ressentir de la honte et de la stigmatisation. Elles et ils ont l'impression de se faire traiter différemment en raison de leur faible revenu. Cela nuit à leur estime de soi, aux relations avec leurs ami-e-s et les membres de leur famille, de même qu'à leur capacité à faire preuve d'optimisme et à rêver de meilleures conditions de vie.

Une personne a décrit la stigmatisation qu'elle a ressentie du fait de recevoir de l'aide sociale : « J'ai reçu de l'aide sociale, mais pas la prestation pour invalidité qui vient avec. Cela me stigmatise encore plus. Quand je dis aux gens que je vis de l'aide sociale, on dirait qu'ils s'attendent à ce que je dise que je suis en situation de handicap. Comme ce n'est pas le cas, ils me regardent d'encore plus haut. »

Selon une autre personne, membre d'une communauté en Ontario : « Recevoir de l'aide sociale nuit à l'image que j'ai de moi-même. J'ai l'impression de valoir moins que les autres parce que je ne peux pas travailler beaucoup. Ça affecte ma santé physique et mentale. »

Une personne vivant dans une communauté au Nunavut a expliqué que le fait de vivre de l'aide sociale restreignait ses choix alimentaires : « Recevoir du soutien au revenu est difficile parce que je ne peux pas acheter les aliments provenant de la nature qui sont importants pour mon régime alimentaire et ma culture .²⁰ » Une personne vivant en Ontario a pour sa part expliqué que l'insuffisance des prestations d'aide sociale l'empêchait de profiter de plaisirs simples : « Ce n'est pas assez d'aide pour avoir une vie normale. Par "normale", je veux dire [pouvoir] faire des choses comme sortir avec mes ami-e-s pour aller manger. J'ai l'impression que l'argent me préoccupe constamment. »

INCIDENCE DISPROPORTIONNÉE DE LA PAUVRETÉ

En raison du racisme systémique et de la discrimination, deux importants facteurs de la précarisation du revenu, le taux de pauvreté est beaucoup plus élevé chez les Autochtones, les personnes racisées et les personnes en situation de handicap.

Une personne vivant dans une communauté au Québec a dit avoir l'impression que son nom pouvait nuire à son embauche : « Si une dénommée Fatima Ahmed envoie le même curriculum vitæ qu'une dénommée Marie Gagnon-Tremblay, la personne au nom ayant une consonance française recevra plus d'appels. »

En outre, selon un certain nombre de participant-e-s, leurs titres de compétence étrangers ne seraient pas reconnus au Canada, ce qui les empêche de décrocher un emploi dans leurs domaines respectifs.

De leur côté, certaines personnes en situation de handicap vivant dans les différentes communautés ont expliqué qu'elles n'étaient pas capables de trouver d'emploi en raison de leur situation de handicap, et qu'elles vivaient dans la pauvreté à cause de l'insuffisance des prestations.

Les données à ce sujet montrent sans équivoque que le taux de pauvreté chez les groupes méritant l'équité est démesurément élevé au Canada²¹:



Si une dénommée Fatima Ahmed envoie le même curriculum vitae qu'une dénommée Marie Gagnon-Tremblay, la personne au nom à consonance française recevra plus d'appels.»

44 % des **PERSONNES AUTOCHTONES** établi-e-s dans des réserves vivent au sein d'un ménage à faible revenu

VS

14 % des **PERSONNES NON-AUTOCHTONES** vivent au sein d'un ménage à faible revenu²²

13 % des **PERSONNES RACISÉES** vivent sous le seuil de pauvreté

VS

10 % des **PERSONNES NON RACISÉES** vivent sous le seuil de pauvreté²³

33 % des adultes célibataires en âge de travailler en situation de **HANDICAP LÉGER** et

VS

22 % des adultes célibataires en âge de travailler qui ne sont **PAS EN SITUATION DE HANDICAP** vivent sous le seuil de pauvreté²⁵

61 % des adultes célibataires en âge de travailler en situation de **HANDICAP GRAVE** vivent sous le seuil de pauvreté²⁴

22 % des **NOUVEAU-ELLES-X ARRIVANT-ES-S** vivent sous le seuil de pauvreté

VS

10 % des personnes **NÉES AU CANADA** vivent sous le seuil de la pauvreté²⁶

OBSTACLES EMPÊCHANT LES GENS DE SE SORTIR DE LA PAUVRETÉ



C'est mon statut contractuel qui me met dans une situation inconfortable; les contrats ne durent pas très longtemps. Je ne sais jamais ce qui va rentrer. Et je dois travailler fort pour avoir des contrats.»

LES EMPLOIS N'OFFRENT AUCUNE SÉCURITÉ

Aucun des participant-e-s aux groupes de discussion que nous avons organisés à travers le pays ne souhaitait être sur le chômage. Tou-te-s les membres des différentes communautés désiraient participer davantage au marché du travail et à la vie de leur communauté, mais faisaient face à d'importants obstacles.

Comme l'a expliqué une personne vivant dans une communauté en Ontario : « J'aime interagir avec les autres, alors mon travail me convient. Mes collègues m'offrent toujours du soutien. Le travail me donne le sentiment d'appartenir à une communauté. » Selon les mots d'une autre personne : « J'ai l'impression de n'avoir aucun but quand je ne travaille pas. [Le travail] me donne un but et une orientation. »

Les changements survenus au sein du marché du travail font en sorte que détenir un emploi n'offre plus suffisamment de stabilité à bon nombre de travailleur-se-s au Canada²⁷. Le travail atypique — qu'il s'agisse de travail autonome, d'emplois à temps partiel ou du cumul de plusieurs emplois — est devenu la norme, particulièrement dans les secteurs économiques offrant de bas salaires. Entre 1997 et 2015, le nombre d'emplois atypiques a augmenté deux fois plus rapidement que le nombre d'emplois traditionnels²⁸. En conséquence, les travailleur-se-s se sont retrouvé-e-s avec un nombre insuffisant d'heures de travail, une autonomie réduite, des avantages sociaux moins avantageux, une pension de retraite diminuée et des revenus fluctuants. Comme l'a rapporté une personne : « Mes heures et mes journées de travail ne sont pas régulières, et ma paye n'est pas constante. »

Il y a également eu une hausse rapide des salaires stagnants au cours des dernières années. Entre 2020 et 2022, le salaire de 64 % des travailleur-se-s n'avait pas suivi le rythme de l'inflation. En conséquence, les deux tiers des travailleur-se-s ont subi une réelle perte de revenus depuis le début de la pandémie de COVID-19²⁹.



Une augmentation de dix cents ne vaut pas grand-chose si un quart de dix heures est réduit à huit heures. Ça ne donne pas vraiment un plus gros chèque de paye.»

La stagnation des salaires engendre des défis majeurs alors que les gens se trouvent incapables de faire face à la hausse record des prix des aliments, du logement et du transport due à l'inflation. Une personne vivant dans une communauté rurale a relaté son expérience alors qu'elle tentait de survivre au sein d'un marché du travail instable :

«On ne me donne pas suffisamment d'heures à ce poste pour me permettre de payer mon loyer. Et même si un quart de travail de trois heures est le bienvenu, c'est drainant et ça donne parfois l'impression d'avoir travaillé pendant une journée complète de sept heures. Aussi, quand on va au bureau, on n'est pas payé pour le temps passé à se déplacer, qui prend plus d'importance quand on travaille juste quelques heures.»

Une autre personne vivant dans une communauté a indiqué qu'une augmentation du taux horaire ne mènent pas nécessairement à une plus grande stabilité ou à un meilleur salaire net en raison de certaines règles d'organisation du travail imposées par les employeur-se-s :

«Une augmentation de dix cents ne vaut pas grand-chose si un quart de dix heures est réduit à huit heures. En plus, avec le nouvel horaire, les heures supplémentaires ne sont plus permises. Alors, cette augmentation de dix cents ne donne pas un plus gros chèque de paye.»

Les personnes ayant participé aux groupes de discussion travaillaient généralement dans des secteurs économiques en croissance comme la vente au détail et l'hôtellerie. Toutefois, les salaires, les environnements de travail et les possibilités d'avancement qu'offrent ces emplois sont généralement peu attrayants. Une personne vivant dans l'une des communautés a d'ailleurs relaté le problème en ces termes : «La plupart des emplois que je peux décrocher n'offrent ni avantages sociaux ni sécurité d'emploi.» Par ailleurs, le taux de syndicalisation a constamment décliné au Canada³⁰, rendant ainsi les travailleur-se-s moins aptes à négocier de meilleures conditions de travail avec leurs employeur-se-s.

Le racisme systémique et interpersonnel est également responsable de l'inadéquation des salaires versés aux Autochtones ou aux personnes de couleur célibataires en âge de travailler. Le Workers Action Centre déclare que les travailleur-se-s racisé-e-s et migrant-e-s font face à de la discrimination systémique au sein du marché du travail, et qu'elles et ils sont plus susceptibles d'occuper des emplois temporaires et à temps partiel.³¹ Le taux de chômage est deux fois plus élevé chez les personnes nouvellement arrivées au Canada possédant un diplôme universitaire (12,2 %) que chez les personnes nées au Canada ayant le même niveau de scolarité (5,4 %)³². Un homme racisé gagne 76 cents pour chaque dollar gagné par un homme blanc, alors qu'une femme racisée gagne 58 cents pour chaque dollar gagné par une femme blanche³³.

LA PAUVRETÉ NUIT À LA CAPACITÉ DE TROUVER ET DE CONSERVER UN EMPLOI

La pauvreté est à l'origine de nombreux obstacles à l'emploi. Elle piège les gens dans un cercle vicieux d'emplois précaires et de faibles revenus.

L'un de ces obstacles est le lieu géographique. Les communautés où les conditions de vie sont abordables (urbaines, rurales ou éloignées) offrent moins de possibilités d'emploi. De plus, les frais de transport peuvent être prohibitifs pour les personnes occupant un emploi faiblement rémunéré.

Selon les mots d'une personne vivant dans une communauté rurale en Ontario : « C'est une situation sans issue : le découragement nous force à vivre là où les loyers sont bas. Même si les emplois sont ailleurs. » Une autre personne a parlé des défis liés au transport : « Mon emploi est de nuit, alors je dois prendre le taxi, ce qui coûte cher. Ça me prend aussi beaucoup de temps pour m'y rendre. »



C'est une situation sans issue : le découragement nous force à vivre là où les loyers sont bas. Même si les emplois sont ailleurs.»

D'autres personnes en situation de pauvreté rencontrent des obstacles qui les empêchent de suivre une formation ou des cours. Ces formations ou ces cours peuvent coûter cher, être difficiles d'accès, ou simplement ne pas être offerts. Suivre des formations et des cours est pourtant nécessaire pour être admissible à divers emplois. Nous avons souvent entendu des commentaires tels que celui-ci : « J'aimerais bien retourner à l'école et étudier pour devenir travailleur social, mais je ne connais pas très bien le système et je n'ai pas beaucoup d'argent. »

Chercher ou occuper un emploi peut également engendrer des frais prohibitifs pour certaines personnes. Ces frais peuvent être liés au matériel informatique, à une connexion à internet, ou encore à des uniformes ou à des tenues professionnelles. « Certains lieux de travail imposent un code vestimentaire, et je n'ai pas assez d'argent pour m'acheter de beaux vêtements pour aller travailler. »

LE FILET DE SÉCURITÉ SOCIALE NE RÉPOND PLUS À LA RÉALITÉ ACTUELLE DU MARCHÉ DU TRAVAIL

Le filet de sécurité sociale actuellement en place a été conçu il y a plusieurs décennies alors que le marché du travail offrait des conditions d'emploi plus généreuses et plus stables. En effet, les programmes sociaux n'ont pas beaucoup été bonifiés au fil des années, faisant en sorte que le filet de sécurité sociale, qui ne répond plus à la réalité actuelle du marché du travail, appauvrit les gens et les maintient dans la pauvreté. Afin de comprendre les défis auxquels les adultes célibataires en âge de travailler font face, il est essentiel de comprendre l'inadéquation entre le filet de sécurité sociale et les conditions actuelles du marché du travail.

NOTRE FILET DE SÉCURITÉ SOCIALE EST DÉSUET

Lorsque les gens sont au chômage, qu'ils ne gagnent pas suffisamment d'argent pour boucler leur budget ou qu'ils ne sont pas en mesure de travailler, ils n'ont d'autres choix que de se tourner vers les programmes gouvernementaux pour obtenir de l'aide. Si le filet de sécurité sociale du Canada est une source de fierté nationale, les mesures de soutien au revenu actuellement offertes ne permettent plus aux gens de répondre à leurs besoins de base. En fait, les programmes provinciaux et territoriaux d'aide sociale de même que les programmes fédéraux actuellement offerts, tels que l'assurance-emploi (AE) et l'Allocation canadienne pour les travailleurs (ACT), sont insuffisants, car ils visent à inciter les gens à réintégrer le marché du travail. Dans la réalité, une telle approche engendre d'importants obstacles pour qui souhaite retourner au travail.

Le rapport de Maytree intitulé *Welfare in Canada, 2021* souligne l'inadéquation des programmes provinciaux d'aide sociale actuellement offerts. Il montre que dans chacune des dix provinces du Canada, la plupart des adultes célibataires considéré-e-s comme aptes au travail vivent en situation d'extrême pauvreté³⁴. Et puisqu'on s'attend à ce que les personnes qui ont entre 18 et 64 ans travaillent, les mesures gouvernementales de soutien au revenu auxquelles

elles ont droit sont beaucoup moins généreuses que celles destinées aux personnes âgées ou aux familles avec enfants.

Il y a une divergence importante entre les programmes de soutien gouvernementaux et le coût de la vie. Et puisque la plupart de ces programmes ne sont pas indexés sur l'inflation, la situation empire année après année. Par exemple, si les prestations d'aide sociale pour un-e adulte célibataire en Ontario avaient été indexées sur l'inflation à partir du milieu des années 1990, la prestation mensuelle versée en 2021 aurait été de 1030 \$, alors qu'elle est actuellement de 733 \$³⁵. Toutefois, ces deux montants demeurent bien en deçà de l'estimation de ce qu'il en coûte mensuellement pour vivre en Ontario, montant qui varie entre 2 278 \$ à Thunder Bay³⁶ et 4 531 \$ à Toronto³⁷.

De façon similaire, les programmes fédéraux tels que l'AE et l'ACT parviennent de moins en moins à soutenir adéquatement les personnes qui en ont le plus besoin. Entre 1976 et 1990, environ 80 % des Canadien-ne-s au chômage ont reçu des prestations d'AE, alors que cette proportion était d'environ 40 % entre 2011 et 2019³⁸.

Comme nous l'avons précédemment indiqué, le marché du travail s'est transformé de sorte à laisser plus de place au travail indépendant, aux contrats à court terme et au travail à temps partiel. Puisque les critères d'admissibilité des programmes sont toujours basés sur des attentes standard liées au travail, un grand nombre de travailleur-se-s ne sont plus admissibles à l'AE, car elles ou ils n'ont pas accumulé suffisamment d'heures de travail. Cela fait en sorte que plusieurs personnes n'ont d'autre choix que de se tourner vers des programmes provinciaux ou territoriaux d'aide sociale encore plus inadéquats.

De son côté, l'ACT est destinée aux salarié-e-s faiblement rémunérés et a pour but de bonifier leur faible revenu et de les inciter à reprendre le travail. Pour être admissible à ce programme, une personne doit avoir au moins 19 ans et gagner un revenu minimum de 3 000 \$ par année. Cela implique que la plupart des personnes recevant de l'aide sociale n'y sont pas admissibles.

Bien que l'ACT représente une importante mesure de soutien au revenu, le présent rapport fait valoir que ce programme devrait être plus généreux et devrait admettre les personnes en âge de travailler qui ne participent pas au marché du travail³⁹. Les critères d'admissibilité actuellement en vigueur font en sorte que 53 % des adultes en âge de travailler vivant en situation de pauvreté n'ont pas droit à cette allocation, car celle-ci est réservée aux personnes qui comptent retourner sur le marché du travail⁴⁰.

Afin de réduire le niveau de pauvreté des adultes en âge de travailler, il faudra mettre en œuvre des programmes sociaux qui tiennent mieux compte des réalités du marché du travail actuel afin d'offrir un revenu de base adéquat et plus apte à respecter la dignité des gens.

LES BÉNÉFICIAIRES DE L'AIDE SOCIALE SE SENTENT PIÉGÉ-E-S

Plusieurs bénéficiaires de l'aide sociale avec qui nous avons parlé ont dit se sentir pris-e-s au piège. Pour certain-e-s, il n'est pas raisonnable d'abandonner la sécurité qu'offre cette prestation mensuelle et de s'exposer à la précarité d'un marché du travail où les emplois à temps partiel offrant le salaire minimum sans avantages sociaux sont de plus en plus prédominants. Même si ces personnes veulent travailler, elles ont le sentiment que l'aide sociale, bien que les maintenant dans une situation de pauvreté, leur offre plus de stabilité qu'un emploi précaire.

D'autres personnes pensent qu'il ne vaut pas la peine de chercher un emploi, compte tenu du fait que leurs prestations leur seront retirées et qu'elles devront remplir une importante quantité de paperasse. Comme l'a mentionné une personne vivant dans l'une des communautés : « Ce que je n'aime pas du système, c'est que le gouvernement ne permet pas aux gens de gagner un montant d'argent décent avant de reprendre leurs prestations. »



Le pas à faire pour se sortir du système semble comme un défi gigantesque.»

Plusieurs personnes recevant de l'aide sociale nous ont dit qu'elles ne pouvaient pas combler leurs besoins de base, et encore moins envisager de s'en sortir financièrement. Voici ce qu'a dit une personne vivant dans une communauté au Québec : «La vie est lamentable quand on reçoit seulement 600 \$ pour vivre. C'est ça que je déteste.» Une personne de l'Ontario ayant participé à l'un des groupes de discussion a dit se sentir oubliée : «J'ai l'impression de ne pas compter, et que je n'ai aucun moyen de m'en sortir à cause du système. Quand t'es à terre, le système te garde à terre.»

Les témoignages à propos de l'aide sociale que nous avons recueillis dans le cadre des groupes de discussion sont on ne peut plus clairs : les maigres prestations et les règles strictes des programmes d'aide sociale (ex. : obligation de se départir d'actifs et limites imposées sur le salaire) maintiennent les gens dans la pauvreté.

Envisager de quitter l'aide sociale est d'autant plus angoissant pour les bénéficiaires qu'elles et ils devront renoncer non seulement aux prestations, mais également à d'autres avantages qui y sont reliés tels que la couverture des soins de santé et des soins dentaires. Alors que certain-e-s Canadien-ne-s bénéficient d'une assurance-maladie offerte par leur employeur-se, c'est rarement le cas pour les travailleur-se-s à faible revenu, et plus particulièrement celles et ceux qui ont un emploi contractuel ou à temps partiel ⁴¹. De plus, occuper un emploi peut entraîner une foule de dépenses additionnelles. Par exemple, les travailleur-se-s à faible revenu qui quittent l'aide sociale doivent dorénavant assumer les frais liés aux soins de santé et aux soins dentaires en plus de payer leurs vêtements, leur transport et une gamme d'autres dépenses liées à leur emploi ⁴². Une personne vivant dans une communauté en Ontario a relaté son expérience en ces termes : « Toutes ces mesures de soutien disparaissent quand on commence à travailler. Ça n'aide vraiment pas à quitter l'aide sociale. » Une autre personne a pour sa part indiqué ceci : « Ça fait en sorte que le pas à faire pour se sortir du système semble un défi gigantesque. »

LE MOMENT EST VENU DE METTRE EN PLACE LE SUPPLÉMENT CANADIEN POUR LES ADULTES EN ÂGE DE TRAVAILLER

Le gouvernement fédéral a la capacité de mieux soutenir les adultes célibataires en âge de travailler s'il s'inspire des récentes mesures de soutien au revenu qui ont été bénéfiques à des millions de Canadien-ne-s :

- En 2016, le gouvernement fédéral a remplacé la Prestation universelle pour la garde d'enfants par l'Allocation canadienne pour enfants (ACE). Ce nouveau programme basé sur le revenu est plus généreux pour les personnes qui y sont admissibles et offre un montant annuel pouvant atteindre jusqu'à 6 833 \$ par enfant. L'augmentation du montant de cette allocation a permis de réduire de 30 % l'insécurité alimentaire grave parmi les familles avec enfants⁴³.
- Le Supplément de revenu garanti (SRG) est une prestation mensuelle basée sur le revenu dont le montant peut atteindre 1027 \$ pour une personne. Ce revenu supplémentaire a permis de réduire de 50 % le risque pour les personnes âgées de souffrir d'insécurité alimentaire⁴⁴.

Ces exemples illustrent les gains qu'il est possible de faire lorsque le gouvernement fédéral investit pour améliorer le bien-être des Canadien-ne-s vulnérables. L'ACE et le SRG sont aujourd'hui deux composantes bien établies du filet de sécurité sociale. Avec leurs processus simplifiés de demande et d'octroi, ces mesures de soutien sont plus facilement accessibles et beaucoup moins stigmatisantes que les programmes provinciaux d'aide sociale.

Par ailleurs, pendant la pandémie de COVID-19, le gouvernement fédéral a offert différentes prestations visant à assurer la sécurité du revenu, dont la Prestation canadienne d'urgence (PCU). Cette dernière a contribué à réduire le taux de pauvreté de 3,9 points de pourcentage entre 2019 et 2020⁴⁵. Or, cette réduction aurait pu être bien plus importante si la majorité des personnes vivant en situation d'extrême pauvreté avaient été admissibles à cette prestation. Les prestations gouvernementales offertes durant la pandémie de COVID-19 ont démontré l'importance critique, pour les



Toutes les mesures de soutien disparaissent [quand on commence à travailler], et on doit alors tout payer soi-même. Ça n'aide vraiment pas à quitter l'aide sociale.»

personnes qui font la transition entre deux emplois ou qui sont au chômage, de bénéficier d'un revenu de base décent.

Les défis quotidiens que rencontrent les adultes célibataires en âge de travailler peuvent sembler anodins, mais il est tout aussi urgent pour ces personnes de les surmonter. Il est donc temps pour le gouvernement fédéral d'intensifier ses efforts visant à aider ce groupe démographique négligé depuis trop longtemps.

PRÉSENTATION DU SUPPLÉMENT CANADIEN POUR LES ADULTES EN ÂGE DE TRAVAILLER

Nous demandons au gouvernement fédéral de cesser de blâmer les gens et de plutôt concentrer ses énergies à réparer les programmes et les systèmes qui les empêchent d'aller de l'avant.

Une politique publique bien conçue a le potentiel de réduire la pauvreté et d'améliorer la santé et le bien-être des individus, des familles et des communautés. Tel que discuté, nous avons constaté les bienfaits, sur certains groupes démographiques au Canada, que peuvent avoir des programmes fédéraux en matière de sécurité du revenu bien conçus. Les adultes célibataires en âge de travailler continuent d'être ignoré-e-s par de tels programmes.

Afin de résoudre ce problème, nous avons travaillé avec Maytree pour élaborer le SCAAT, soit un **crédit d'impôt remboursable destiné aux adultes célibataires en âge de travailler qui sont en situation de pauvreté.**

Le SCAAT permettrait d'instaurer un nouveau revenu de base pour les adultes célibataires en âge de travailler, quelle que soit leur situation d'emploi. Cette option de politique viable peut réduire immédiatement le niveau de pauvreté de 9 à 39 % chez 3,1 millions d'adultes célibataires en âge de travailler — dont un million sont en situation d'extrême pauvreté⁴⁶. Le SCAAT peut combler efficacement une importante lacune du filet de sécurité sociale du Canada. Une modélisation récente effectuée pour l'Ontario par Maytree montre que le SCAAT peut hisser, au-dessus du seuil officiel de pauvreté, les personnes célibataires en âge de travailler cumulant au moins 35 heures de travail par semaine au salaire minimum. Cette politique peut également hisser au-dessus du seuil officiel de pauvreté extrême les personnes travaillant 20 heures par semaine⁴⁷. Bien qu'il s'agisse là de gains substantiels immédiats pour les gens, le SCAAT peut continuellement être amélioré au fil du temps, comme cela a été le cas pour d'autres programmes sociaux, comme l'ACE et le SRG.

Centres communautaires d'alimentation du Canada, en partenariat avec Maytree, recommande au gouvernement fédéral de transformer l'Allocation canadienne pour les travailleurs en supplément canadien pour les adultes en âge de travailler en :

1. Supprimant l'obligation pour les bénéficiaires de participer au marché du travail.
2. Faisant passer le montant minimum de la prestation plancher à 3 000 \$, montant auquel s'ajouteraient 1 000 \$ supplémentaires pour les travailleuses touchant un faible revenu.
3. Supprimant l'obligation pour les personnes en situation de handicap de gagner un revenu d'au moins 1 150 \$, de sorte qu'elles soient admissibles au supplément pour personnes en situation de handicap offert par le SCAAT.

4. Haussant le seuil d'inadmissibilité de sorte qu'il passe de 32 244 \$ à 49 611 \$ afin d'aider un plus grand nombre de salarié-e-s faiblement rémunérés.
5. Indexant les montants de la prestation sur l'inflation.
6. Collaborant avec les provinces et les territoires pour faire en sorte que ces aides additionnelles ne soient pas retranchées des prestations offertes par l'aide sociale ou d'autres programmes de prestations.

Bien que fondés sur de bonnes intentions, de nombreux programmes sociaux et politiques de revenu aggravent de manière non intentionnelle les inégalités dont souffrent les groupes de personnes méritant que l'on établisse l'équité telles que les personnes Autochtones, les personnes racisées et celles en situation de handicap. Afin d'assurer un accès équitable au SCAAT, le gouvernement fédéral devrait promouvoir des pratiques antidiscriminatoires et éliminer les barrières potentielles à l'accès au long du processus de mise en œuvre de cette mesure, de même que dans le cadre des activités de promotion et de communication entourant celle-ci.

RECONCEVOIR LE SYSTÈME DE SÉCURITÉ DU REVENU AU CANADA

Le gouvernement fédéral a la responsabilité et la capacité de s'assurer que les adultes célibataires en âge de travailler ne sont plus laissé-e-s pour compte. Si le Canada entend honorer les engagements qu'il a contractés en vertu de la Loi sur la réduction de la pauvreté et mettre sur pied un système d'aide sociale inclusif en mesure d'épauler toutes les personnes qui en ont besoin, il doit considérer le SCAAT comme une composante essentielle de notre filet de sécurité sociale.

Notre système actuel de sécurité du revenu a urgemment besoin d'être modernisé afin de mieux tenir compte de la nouvelle situation du marché du

travail et des besoins croissants des adultes célibataires en âge de travailler. La pandémie de COVID-19 et les mesures de soutien au revenu mises en place dans son sillage ont confirmé que le gouvernement fédéral peut faire montre d'efficacité et qu'il a un rôle à jouer pour soutenir la population en période de difficultés. Ce dernier a fait preuve de détermination et d'efficacité dans sa manière d'aider les familles avec enfants et les personnes âgées. Or, il est maintenant temps pour le gouvernement fédéral de tourner son attention sur les adultes célibataires en âge de travailler. En mettant en œuvre le SCAAT, non seulement il réalisera une avancée audacieuse en vue de restructurer le système de sécurité du revenu au Canada, mais il permettra également à des millions de personnes de mener une vie leur offrant plus de possibilités, d'équité, de sécurité et de dignité.

NOTES DE FIN

- ¹ Une personne vit en situation d'extrême pauvreté lorsque son revenu est inférieur à 75 % de la Mesure du panier de consommation (MPC), cette dernière correspondant au seuil de pauvreté officiel au Canada.
- ² Statistique Canada. 2022. « Enquête canadienne sur le revenu, 2020 ». Le Quotidien, 23 mars 2022. <https://www150.statcan.gc.ca/n1/daily-quotidien/220323/dq220323a-fra.htm?CMP=mstatcan>
- ³ Talwar Kapoor, G. et coll. 2022. How to Reduce the Depth of Single Adult Poverty in Canada: Proposal for a Canada Working-Age Supplement. <https://maytree.com/wp-content/uploads/supplement-canadien-rapport.pdf>
- ⁴ Dans ce rapport, lorsqu'on parle de « précarité du marché du travail ou des emplois », il est question d'emplois faiblement rémunérés qui offrent peu de protections, et dont le nombre d'heures de travail et le salaire sont hautement imprévisibles.
- ⁵ Talwar Kapoor, G. et coll. 2022, op. cit., p. 5.
- ⁶ *Ibid.*
- ⁷ Statistique Canada. 2021. *Tendances désagrégées en matière de pauvreté tirées du Recensement de la population de 2021*. Ottawa, Ontario : Statistique Canada. <https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2021/as-sa/98-200-X/2021009/98-200-x2021009-fra.cfm>.
- ⁸ *Ibid.*
- ⁹ Talwar Kapoor, G. et coll. (2022), *op. cit.*
- ¹⁰ Statistique Canada. 2022. *Seuils de faible revenu (SFR) avant et après impôt selon la taille de la communauté et la taille de la famille, en dollars courants*. Ottawa, Ontario : Statistique Canada. https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=1110024101&request_locale=fr.
- ¹¹ Laidley, J. et Tabbara, M. 2021. *Welfare in Canada, 2020*. Fondation Maytree.
- ¹² *Ibid.*
- ¹³ Musiwa, A. 2023. Bâtir l'argumentaire pour lutter contre la pauvreté et l'insécurité alimentaire chez les adultes célibataires en âge de travailler au Canada. Centres communautaires d'alimentation du Canada. <https://cfccanada.ca/fr/Nouvelles-et-enjeux/Publications/Reports/Batir-l-argumentaire>
- ¹⁴ Statistique Canada. Mai 2023. Insécurité alimentaire selon le type de famille économique. Ottawa, Ontario: Statistique Canada. https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=1310083401&request_locale=fr
- ¹⁵ Banques alimentaires Canada. 2021. *Bilan-faim 2021*. <https://fbcblobstorage.blob.core>.

windows.net/wordpress/2022/10/50200_FBC_HungerCount2021_Print_FR_v2_20211020.pdf

- ¹⁶ Torjman, S. 2020. « Single workers are Canada's forgotten poor ». Options politiques, 6 octobre 2020.
- ¹⁷ *Ibid.*
- ¹⁸ Musiwa, A. 2023, op. cit.
- ¹⁹ *Ibid.*
- ²⁰ Dans la culture autochtone, les « aliments provenant de la nature » désignent les animaux et les végétaux qui sont prélevés dans le milieu naturel à des fins alimentaires, notamment les animaux terrestres, les poissons, les oiseaux et les plantes sauvages comme les baies.
- ²¹ Il s'agit d'estimations préalables à la pandémie de COVID-19. Nous les avons utilisées, car elles décrivent assez bien la situation actuelle. Selon un rapport de Statistique Canada (2022), même si le taux de pauvreté à l'échelle du pays a théoriquement augmenté depuis 2020, le taux de pauvreté chez les groupes méritant l'équité a pour sa part diminué. Nous considérons toutefois que cela ne reflète pas la situation actuelle sur le plan de la pauvreté au Canada en raison de l'accroissement de l'insécurité alimentaire et de la précarité du logement, de même que de l'interruption des mesures de soutien mises en place en 2021 pour atténuer les conséquences économiques de la pandémie de COVID-19.
- ²² Harding, A. et St-Denis, X. 2021. *Statistiques sur le faible revenu pour la population vivant dans les réserves et dans le Nord fondées sur les données du Recensement de 2016*. Ottawa, Ontario : Statistique Canada. <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/75f0002m/75f0002m2021005-fra.htm>.
- ²³ Conseil consultatif national sur la pauvreté. 2022. *Transformer nos systèmes. Le rapport du Conseil consultatif national sur la pauvreté*. Ottawa, Ontario : Emploi et Développement social Canada. https://www.canada.ca/content/dam/esdc-edsc/documents/programs/poverty-reduction/national-advisory-council/reports/2022-annual/NACP_2022-Report-FR-final.pdf.
- ²⁴ *Ibid.*
- ²⁵ Morris, S., Fawcett, G., Brisebois, L. et Hughes, J. 2018. *Rapport sur l'enquête canadienne sur l'incapacité. Un profil de la démographie, de l'emploi et du revenu des Canadiens ayant une incapacité âgés de 15 ans et plus, 2017*. Ottawa, Ontario : Statistique Canada. <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/89-654-x/89-654-x2018002-fra.htm>.
- ²⁶ Conseil consultatif national sur la pauvreté. 2022, op. cit..

- ²⁷ May, B. 2019. *Emploi précaire : comprendre l'évolution de la nature du travail au Canada*. Rapport du Comité permanent des ressources humaines, du développement de compétences, du développement social et de la condition des personnes handicapées. <http://www.ourcommons.ca/Content/Committee/421/HUMA/Reports/RP10553151/humarp19/humarp19-f.pdf>.
- ²⁸ Gouvernement de l'Ontario. 2017. *L'examen portant sur l'évolution des milieux de travail. Un programme pour les droits en milieu de travail*. <https://www.ontario.ca/fr/page/lexamen-portant-sur-levolution-des-milieux-de-travail-rapport-sommaire>.
- ²⁹ Macdonald, D. 2022. *Pressure Cooker. Declining real wages and rising inflation in Canada during the pandemic, 2020-22*. <https://policyalternatives.ca/sites/default/files/uploads/publications/National%20Office/2022/04/Pressure%20cooker.pdf>.
- ³⁰ Statistique Canada. 2022. *Taux de syndicalisation, 1997 à 2021*. <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/14-28-0001/2020001/article/00016-fra.htm>.
- ³¹ Workers Action Centre. 2022. *From the Front Lines: An Urgent Agenda for Decent Work*. <https://workersactioncentre.org/resources/from-the-frontlines-full-report/>
- ³² Emploi et Développement social Canada. 2021. *Comprendre les systèmes : le rapport de 2021 du Conseil consultatif national sur la pauvreté*. [https://www.canada.ca/content/dam/esdc-edsc/documents/programs/poverty-reduction/national-advisory-council/reports/2021-annual/conseil-consultatif-pauvrete-annuel-2021\(new\).pdf](https://www.canada.ca/content/dam/esdc-edsc/documents/programs/poverty-reduction/national-advisory-council/reports/2021-annual/conseil-consultatif-pauvrete-annuel-2021(new).pdf)
- ³³ Workers Action Centre, *op. cit.*
- ³⁴ Laidley, J. et Tabbara, M. 2022. *Welfare in Canada, 2021*. Toronto, Ontario : Fondation Maytree, p. 37.
- ³⁵ Talwar Kapoor, G. 2022. *Ontario 360 Transition Briefings 2022 - Doing More For Those With Less: How To Strengthen Benefits And Programs For Low-Income Individuals And Families In Ontario*. Munk School of Global Affairs and Public Policy.
- ³⁶ Expatistan. 2023. *Cost of living in Thunder Bay, Ontario, Canada*. Consulté le 7 février 2023. <https://www.expatisan.com/cost-of-living/thunder-bay-ontario>.
- ³⁷ Expatistan. 2023. *Cost of living in Toronto, Canada*. Consulté le 7 février 2023. <https://www.expatisan.com/cost-of-living/toronto>.
- ³⁸ Institut de recherche en politiques publiques. 2022. *How to Modernize Employment Insurance: Toward a Simpler More Generous and Responsive Program*. IRPP Working Group Report, p. 8.
- ³⁹ Hilliel, I. 2020. *Holes in the Social Safety Net: Poverty Inequality and Social Assistance in*

Canada. CSLS, p. 38.

⁴⁰ *Ibid.*, p. 27.

⁴¹ *Ibid.*, p. 57.

⁴² *Ibid.*

⁴³ Brown, E. et Tarasuk, V. 2019. « Money speaks: Reductions in severe food insecurity follow the Canada Child Benefit ». *Preventative Medicine*, **129** : article 105876. <https://www.sciencedirect.com/science/article/pii/S0091743519303524?via%3Dihub#bb0120>.

⁴⁴ McIntyre, L. et coll. 2016. « Reduction of Food Insecurity among Low-Income Canadian Seniors as a Likely Impact of a Guaranteed Annual Income ». *Canadian Public Policy*, **42**(3). <https://utpjournals.press/doi/full/10.3138/cpp.2015-069>.

⁴⁵ Statistique Canada. 2020. « Enquête canadienne sur le revenu ». *Le Quotidien*, 23 mars 2022. <https://www150.statcan.gc.ca/n1/daily-quotidien/220323/dq220323a-fra.htm?CMP=mstatcan>.

⁴⁶ Talwar Kapoor, G. et coll. 2022, *op. cit.*

⁴⁷ Tabbara, M., et Kapoor, G. T. 2023. *The impact of the proposed Canada Working-Age Supplement on minimum wage earners*. Document d'information non publié (disponible sur demande). Toronto, Ontario : Fondation Maytree. Statistique Canada. 2022. « Enquête canadienne sur le revenu, 2020 ». *Le Quotidien*, 23 mars 2022. <https://www150.statcan.gc.ca/n1/daily-quotidien/220323/dq220323a-fra.htm?CMP=mstatcan>.